

Toulouse, le 02 Décembre 2025

Arrêté n° A109-2025

Portant sur l'extension du réseau d'eau potable au lieudit Darré Les berges sur Villenouvelle

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Règlement Intérieur du Service d'Eau Potable en vigueur ;

Vu les statuts de Réseau31 ;

Vu l'arrêté n°A14-2025 du 13 février 2025 portant sur les délégations de fonction de Gilbert Hébrard, signataire du présent document ;

Vu les compétences transférées par la Communauté de Communes Terres de Lauragais en matière d'eau potable ;

Vu le marché de travaux à bons de commande n°R00196 notifié le 19/12/2017 et transféré au SMEA31 le 26/01/2018 au groupement d'entreprise SPIECAPAG mandataire et INEO et la commande d'un montant de 45 230,34 €HT ;

Vu la convention de répartition des dépenses établie avec la commune de Villenouvelle convenant d'un financement intégral de la commune ;

Considérant que le montant de l'opération n°R31573-15 « Extension du réseau d'eau potable au lieudit Darré Les berges » sur la commune de Villenouvelle s'établit à 45 230,34 €HT ;

Considérant que la maîtrise d'œuvre de cette opération a été assurée par RESEAU31 ;

Considérant que les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable précités ont été réceptionnés sans réserves le 24/02/2022.

Considérant que cette opération est constituée des travaux suivants :

- Construction d'un réseau de distribution de Ø 140 mm PVC sur une longueur de 300 ml

Arrête

Article 1 : La mise en service du nouveau réseau d'eau potable au lieudit Darré Les berges sur la commune de Villenouvelle est fixée au 21/01/2022 ;

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché et notifié aux intéressés.

Gilbert HEBRARD

Vice-Président

